

# Strasbourg **snes** fsu

N°133 JANVIER / MARS 2018

**DHG** contractuels  
Jour de Carence  
Rentrée  
TZR Carte Scolaire  
classes Chargées  
lycée  
point d'indice  
baccalauréat  
collèges  
**ULIS**  
**SEGPA**



## ÉDITO

Elise Peter  
Jean-Louis Hamm

# PAS DE VACANCES pour la mobilisation !



Plus de trente ans après, Margaret Thatcher a trouvé son disciple français : derrière une communication habile et avec une grande cohérence, notre président déroule une feuille de route libérale d'une ampleur inédite. Car c'est bien la destruction de notre modèle social qui est programmée, celui des services publics et de l'égalité républicaine des droits, droits à l'éducation, à la santé, à la culture, au travail. Le MEDEF applaudit tandis que les organisations syndicales des salariés sont écartées des discussions via un simulacre de dialogue social et la répression de leurs militants. Après la Loi Travail, le gouvernement veut appliquer à la Fonction Publique les techniques managériales du privé : suppression de 120 000 postes de fonctionnaires d'ici 2022 (70 000 dans la Territoriale, 50 000 dans la Fonction publique d'Etat), disparition du statut au profit du contrat, suspension des mesures salariales du PPCR au profit d'une rémunération au mérite, restriction du champ d'action des CAP (Commissions Administratives Paritaires) et disparition des CHSCT. La réforme de la CSG menace la protection sociale, en passant d'une logique de cotisation à celle d'un impôt. En 2019 est annoncée une réforme des retraites où le montant des pensions dépendra de la conjoncture économique. La santé, la poste, le rail, l'énergie : aucun secteur n'est épargné, tout est menacé par la privatisation, au nom de la baisse de la dépense publique et des politiques austéritaires. Le budget de l'Etat est affaibli par des mesures fiscales favorables aux plus riches, les inégalités se creusent et pendant ce temps, les dividendes des grandes entreprises augmentent.

On retrouve cette cohérence dans les mesures spécifiques à l'Education : les réformes du lycée et du baccalauréat sont au service d'une orientation plus sélective et d'une économie de moyens. Le calendrier accéléré empêche toute réelle réflexion sur le projet. Dans de nombreux établissements, des proviseurs interdisent aux lycéens de se réunir et la police les bloque afin qu'ils ne puissent pas participer aux manifestations. Dans plusieurs villes (dont Strasbourg), des nervis de l'extrême droite tabassent étudiants et lycéens mobilisés. Nous exprimons ici notre solidarité à ces jeunes, et serons à leurs côtés.

Partout, le mécontentement augmente : chez les étudiants, dans les EHPAD, le personnel pénitentiaire, chez Carrefour, Air France ; les gaziers et les électriciens ont rejoint les cheminots. Nous devons nous saisir du succès des mobilisations des retraités le 15 mars et de la Fonction publique le 22 mars pour amplifier la lutte, car si le gouvernement veut nous prendre de vitesse, c'est bien parce qu'il craint l'explosion sociale.

Faisons preuve d'imagination et de détermination pour, nous aussi, ne pas lui laisser de répit. Dans la période, les initiatives sont foisonnantes : saisissons chacune d'elles pour construire un printemps des luttes et montrer au gouvernement notre refus du monde – pas si – « nouveau » qu'il nous promet.

« Cette noblesse d'État, qui prêche le dépérissement de l'État et le règne sans partage du marché et du consommateur, substitut commercial du citoyen, a fait main basse sur l'État ; elle a fait du bien public un bien privé, de la chose publique, de la République, sa chose. Ce qui est en jeu, aujourd'hui, c'est la reconquête de la démocratie contre la technocratie. »<sup>1</sup>. Vingt ans après, les mots de Pierre Bourdieu restent d'une actualité criante.

On ne rejouera pas décembre 1995 ni mai 68, dont c'est l'anniversaire ; mais notre combat d'aujourd'hui peut lui aussi écrire une nouvelle page d'histoire et déboucher sur une société plus juste et plus égalitaire.

<sup>1</sup> Discours aux cheminots grévistes, Paris, Gare de Lyon, 12 décembre 1995



## RÉSULTATS DU VOTE des rapports d'activité et financiers

Le nombre de votants a très légèrement augmenté par rapport à 2016, mais la participation reste faible (18,73% de nos 950 adhérents) et on ne peut s'en satisfaire. La participation des deux sections de retraités reste elle importante, avec un taux de 51,89%. L'enjeu sera donc de réussir à faire davantage voter nos adhérents, pour mieux faire vivre la démocratie au sein du SNES.

Les différents rapports d'activité ont été adoptés à de larges majorités, mais on constate la constance d'un écart entre le résultat des votes des rapports financiers, plus favorables, et ceux des rapports d'activité, aux niveaux national comme académique.

Le rapport d'activité académique a été mieux approuvé que le rapport d'activité national : 84,18% contre 79,10%. Si l'on compare avec les résultats de 2016, on constate une baisse de 2,27% de vote favorable pour le rapport d'activité national, mais au plan local, les syndiqués ont mieux approuvé le rapport d'activité académique (+4,06%). Au niveau des départements, si le vote favorable aux rapports d'activité reste stable dans le Haut-Rhin, il augmente de 6,85% dans le Bas-Rhin. Ces résultats confortent les orientations choisies par les équipes actuelles.

*Elise PETER*

|                   | Rapport d'activité national |               |               |  | Rapport financier national |               |               |  |
|-------------------|-----------------------------|---------------|---------------|--|----------------------------|---------------|---------------|--|
| <b>Votants</b>    | <b>178</b>                  | <b>173</b>    |               |  | <b>178</b>                 | <b>173</b>    |               |  |
| <b>Exprimés</b>   | <b>177</b>                  |               |               |  | <b>177</b>                 |               |               |  |
| <b>Pour</b>       | <b>140</b>                  | <b>79,10%</b> | <b>81,37%</b> |  | <b>151</b>                 | <b>85,31%</b> | <b>86,34%</b> |  |
| <b>Contre</b>     | <b>9</b>                    | <b>5,08%</b>  | <b>4,35%</b>  |  | <b>4</b>                   | <b>2,26%</b>  | <b>3,73%</b>  |  |
| <b>Abstention</b> | <b>28</b>                   | <b>15,82%</b> | <b>14,29%</b> |  | <b>22</b>                  | <b>12,43%</b> | <b>9,94%</b>  |  |

|                   | Rapport d'activité académique |               |               |  | Rapport financier académique |               |               |  |
|-------------------|-------------------------------|---------------|---------------|--|------------------------------|---------------|---------------|--|
| <b>Votants</b>    | <b>178</b>                    | <b>173</b>    |               |  | <b>178</b>                   | <b>173</b>    |               |  |
| <b>Exprimés</b>   | <b>177</b>                    |               |               |  | <b>177</b>                   |               |               |  |
| <b>Pour</b>       | <b>149</b>                    | <b>84,18%</b> | <b>80,12%</b> |  | <b>158</b>                   | <b>89,27%</b> | <b>88,82%</b> |  |
| <b>Contre</b>     | <b>10</b>                     | <b>5,65%</b>  | <b>8,07%</b>  |  | <b>2</b>                     | <b>1,27%</b>  | <b>1,86%</b>  |  |
| <b>Abstention</b> | <b>18</b>                     | <b>10,17%</b> | <b>11,80%</b> |  | <b>17</b>                    | <b>9,60%</b>  | <b>9,32%</b>  |  |

|                   | Rapport d'activité Bas-Rhin |               |               |  | Rapport d'activité Haut-Rhin |               |               |  |
|-------------------|-----------------------------|---------------|---------------|--|------------------------------|---------------|---------------|--|
| <b>Votants</b>    | <b>97</b>                   | <b>104</b>    |               |  | <b>81</b>                    | <b>69</b>     |               |  |
| <b>Exprimés</b>   | <b>96</b>                   |               |               |  | <b>81</b>                    |               |               |  |
| <b>Pour</b>       | <b>84</b>                   | <b>87,50%</b> | <b>80,65%</b> |  | <b>70</b>                    | <b>86,42%</b> | <b>86,76%</b> |  |
| <b>Contre</b>     | <b>3</b>                    | <b>3,13%</b>  | <b>9,68%</b>  |  | <b>5</b>                     | <b>6,17%</b>  | <b>1,47%</b>  |  |
| <b>Abstention</b> | <b>9</b>                    | <b>9,38%</b>  | <b>9,68%</b>  |  | <b>6</b>                     | <b>7,41%</b>  | <b>11,76%</b> |  |

Comparaison avec les résultats de 2016

## Premières CAPA classe exceptionnelle, PREMIÈRES BATAILLES

LA CLASSE EXCEPTIONNELLE, NOUVEAU DÉBOUCHÉ DE CARRIÈRE

Le PPCR garantit à quasiment tous les collègues d'accéder un jour à la Hors Classe et crée avec la Classe Exceptionnelle un nouveau débouché de carrière au-delà de la Hors Classe. Ceci est largement l'œuvre du SNES et d'une action syndicale constante en vue d'une réelle revalorisation de nos carrières.

Faut-il rappeler que les efforts jamais démentis du SNES ont permis qu'à la mise en place du PPCR plus d'un quart de chaque corps concerné soit Hors Classe ? Ce n'était pas forcément prévu à la création de ce grade. Avec l'arrivée de la Classe Exceptionnelle, le SNES entend bien œuvrer de la même façon pour l'élargissement et la démocratisation de ce nouveau grade au bénéfice d'un maximum de collègues. Dans l'immédiat, pour les CAPA 2017 et 2018, la promotion à ce nouveau grade concernera à chaque fois environ 10 % des Hors Classe.

### Des modalités d'accès inadaptées

UN ACCÈS TRÈS INÉGALITAIRE SELON LES VIVIERS DE PROMOTIONS

Les modalités d'accès à la Classe Exceptionnelle ne correspondent pas à nos revendications. L'accès au grade se fait selon deux voies, appelées communément viviers 1 et 2. L'accès par la première voie se fait en fonction de l'affectation sur certains postes ou certaines missions bien définies, relevant pour l'essentiel de l'exercice en Education Prioritaire, dans le post-bac ou dans le supérieur. Le ministère a fait le choix d'une définition fort restreinte du périmètre de ces missions, qui fait qu'aujourd'hui un enseignant affecté sur un poste en BTS peut candidater à la Classe Exceptionnelle par la première voie alors que son collègue du même établissement, qui exerce en BTS avec un service équivalent mais n'a malheureusement pour lui été affecté que sur un poste lycée, voit sa candidature rejetée. Le vivier 1 a donc un caractère inégalitaire et assez largement masculin par la nature des fonctions qui y sont valorisées, à l'exception de l'Education Prioritaire. Le SNES militera donc pour un élargissement des fonctions prises en compte au titre du vivier 1 et il est important que les collègues ne se censurent pas dans leurs actes de candidature : c'est aussi un moyen d'illustrer la nécessité de l'élargissement des critères d'accès.

L'accès par la seconde voie ne nécessite pas d'acte de candidature et concerne les collègues parvenus au dernier échelon de la Hors Classe, qui sont donc en nombre bien plus important. Nous avons pour la première CAPA selon les corps deux, voire trois fois plus de promouvables par la seconde voie que de candidats à la première voie. C'est là que le bât blesse, car le nombre de promotions possibles n'a aucun rapport avec les effectifs de chaque vivier. En effet, 80 % des promotions vont à la première voie d'accès contre seulement 20 % pour la seconde voie. Cela conduit par exemple à ce que chez les Certifiés 62% des candidats au vivier 1 soient promus contre moins de 6 % des promouvables au vivier 2 ! Une telle différence n'est tout simplement pas tenable compte-tenu de la réalité du grade de Hors Classe dans chaque corps.



Congrès académique du SNES Strasbourg - Mulhouse - 22 et 23 février 2018

Le SNES exige dès maintenant un rééquilibrage dans l'attribution des promotions à chaque vivier pour rendre l'accès à la Classe Exceptionnelle moins inique et tout simplement rester dans le réel.

### Ouvrir l'accès au plus grand nombre : un enjeu fondamental

Au-delà des questions liées à la structure des viviers ou à la clé de répartition des promotions, un autre enjeu est d'ores et déjà prégnant pour qui recherche comme le SNES un accès le plus large possible à la Classe Exceptionnelle pour les collègues en fin de carrière. Nous sommes actuellement dans une période de constitution de la Classe Exceptionnelle avec un nombre de promotions conséquent. Mais à l'issue de cette période, l'accès à la Classe Exceptionnelle se fera uniquement en fonction des places qui se libéreront, essentiellement par départ en retraite. Afin de garantir sur le long terme l'accès à la Classe Exceptionnelle pour le plus grand nombre possible de collègues, il est donc essentiel, dès maintenant, de promouvoir au nouveau grade les collègues les plus immédiatement retraitables. C'est pour préserver cet avenir, mais aussi parce que chacun a droit au meilleur indice de retraite possible, que les commissaires paritaires du SNES ont lutté pied à pied dans les groupes de travail et en CAPA pour obtenir des améliorations en faveur des collègues les plus proches du terme de leur carrière. C'est une rude bataille où nous devons combattre dans la première voie d'accès, celle qui comporte donc le plus grand nombre de promotions possibles, une tendance certaine à promouvoir des collègues qui sont encore loin de pouvoir envisager leur fin de carrière. Ils sont certainement plus proches des attentes présentes de l'institution que les plus anciens mais, si leur valeur professionnelle n'est pas contestée, leur promotion prématurée va barrer durablement l'accès à d'autres collègues. La moyenne d'âge des proposés ou promus donne une bonne mesure, au moins pour les corps les plus nombreux, du chemin qui reste à parcourir : elle est chez les Agrégés de 58 ans pour le vivier 1 et de 60 ans pour le vivier 2, chez les Certifiés respectivement de 56 et 62 ans. Mais le SNES se souvient que l'élargissement de la Hors Classe au plus grand nombre fut le résultat d'efforts constants, menés CAPA après CAPA. La profession pourra compter sur la détermination des commissaires paritaires du SNES pour mener cette même bataille pour la Classe Exceptionnelle.

Marc BOLZER

EN ATTENDANT  
UNE PLUS  
GRANDE  
OUVERTURE  
DE LA CLASSE  
EXCEPTIONNELLE,  
LA PRIORITÉ  
DOIT ÊTRE  
LA PROMOTION  
DES COLLÈGUES  
LES PLUS AVANCÉS  
DANS LA CARRIÈRE

En 1980, professeurs, CPE et PsyEN débutants-e-s gagnaient 2 X le SMIC, aujourd'hui c'est 1,25 X le SMIC.



#SalaireCorrectExigé

Sources : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2300>

## La fiction rectorale et ministérielle VERSUS la triste réalité du terrain

Sur le site académique du rectorat, les belles photos de visites d'établissement et les éléments de langage cherchant à démontrer que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes scolaires ; dans les établissements, des effectifs qui explosent dans des locaux souvent inadaptés, des horaires disciplinaires en diminution qui, de fait, structurellement, laissent de côté les élèves les plus en difficulté. Il y aurait deux mondes parallèles, l'un qui fait la vitrine, l'autre, largement plus répandu, qui est la réalité des communautés éducatives.

### L'exemple des collèges du Bas-Rhin

Alors que 444 élèves sont attendus dans les collèges du Bas-Rhin, aucune création de poste n'est prévue pour améliorer leurs conditions d'accueil. Selon nos estimations, ce sont donc plus de 42% des classes de collège qui seront chargées, à tel point que même le rectorat n'exclut pas certaines classes à 31 voire 32 élèves. Cette hausse des effectifs par classe dégradera encore davantage les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignants.

Elle pose également la question des inclusions des élèves relevant des dispositifs ULIS ou UPE2A voire des SEGPA. Les solutions évoquées par les instances départementales (inclusions croisées ou lorsque les élèves sont en groupe...), si elles permettent de répondre à la demande, n'ont aucun sens pédagogiquement et ne pourront être profitables aux élèves.

Si le rectorat continue d'afficher son soutien à l'Education prioritaire, notamment par le maintien du seuil 24, force est de constater que le redéploiement des postes surnuméraires d'enseignants s'accompagne de la suppression des 0,5h par division en REP/REP+. La perte est donc brutale pour certains établissements, notamment ceux qui bénéficiaient encore de plusieurs postes surnuméraires (Lezay Marnésia, Solignac, Stockfeld). Par ailleurs, le choix de créer des postes et non d'attribuer un volant d'heures ne correspond

pas toujours aux besoins des établissements qui bénéficieront du redéploiement.

Toujours dans l'Education prioritaire, nous avons été alertés par le non remplacement d'enseignants pendant plusieurs semaines. Ce phénomène confirme le manque d'enseignants dans les disciplines sous tension (technologie, mathématiques, langues...) et favorise le développement de la précarité avec un recours croissant aux contractuels. Avant d'envisager, dans l'éducation nationale, un plan de départ volontaire, nos responsables feraient beaucoup mieux de se préoccuper d'un plan d'arrivée volontaire.

Concernant la circulaire « **Mise en œuvre de l'enseignement facultatif de langues et cultures de l'Antiquité** » (BO du 25 janvier 2018), elle n'aura aucune incidence en terme de dotations supplémentaires dans notre département, le seul enseignement facultatif donnant droit à une telle dotation étant le bilague.

Enfin, la modification de la carte scolaire qui concernera plusieurs collèges de l'Eurométropole n'a fait l'objet d'aucune concertation avec les personnels de ces établissements. Et la pertinence des critères retenus, essentiellement les effectifs et capacités d'accueil des établissements, laisse craindre une gestion purement comptable des flux d'élèves, comme c'est déjà le cas sur l'agglomération mulhousienne.

*Christian BIACHE, Séverine CHARRET, Jean-Louis HAMM*



Manifestation pour la défense du 2<sup>nd</sup> degré à Strasbourg

## NOUVELLE CARTE SCOLAIRE DE MULHOUSE : mixité sociale ou rentabilisation maximale ?

La population des collèges mulhousiens est extrêmement fragile : tous les établissements relèvent de l'éducation prioritaire, 6 sur 7 étant classés REP+. Un afflux d'élèves supplémentaires est attendu chaque année en 6ème d'ici 2022, mais les collèges n'ont pas les capacités d'accueil suffisantes. Alors que la situation exigerait que soit construit un nouveau collège, le Conseil départemental a préféré redéployer les élèves dans les établissements de la périphérie (Brunstatt, Pfastatt, Lutterbach, Illzach et Kingersheim). D'autres établissements proches tels que Riedisheim et Rixheim ne sont pas sollicités, alors qu'ils disposent de réelles capacités d'accueil... Faut-il y voir un privilège accordé par les politiques à des zones jusqu'ici préservées ? Au centre de la ville, le collège Kennedy fait l'objet d'un traitement particulier : son bassin d'alimentation est modifié dans l'espoir d'y attirer des catégories plus favorisées, en parallèle de la suppression de la SEGPA en 4ème et 3ème, et de la programmation de travaux utiles mais nécessaires et attendus depuis fort longtemps.

Une fois encore, plutôt que d'investir, le Conseil départemental et l'Education nationale préfèrent optimiser les locaux existants, générant des frais supplémentaires de transport et de cantine pour les familles, qui ne seront pris en charge par la collectivité qu'à hauteur de 60%. Ainsi, sous couvert de mixité sociale, on se contente pour l'essentiel de déplacer des populations scolaires fragiles vers des établissements tout aussi fragiles, sans moyens supplémentaires, au risque d'y remettre en question un équilibre précaire maintenu par le seul engagement des équipes éducatives. Alors qu'ils seraient en droit de bénéficier de moyens éducatifs spécifiques (classes à seuil 24, vies scolaires renforcées, subventions supplémentaires), ces élèves se retrouveront noyés dans des classes surchargées, sans moyens d'encadrement améliorés. L'économie d'ensemble du projet ne permet pas de s'attaquer à la logique ségrégative qui fait la prospérité des



Rassemblement contre le projet de loi immigration - 21 février

collèges privés dans l'agglomération. Dans peu de temps, un problème analogue se posera à Colmar et dans la zone des Trois Frontières : si les politiques restent prisonniers d'un cadre budgétaire austéritaire, les élèves seront les victimes d'une fuite en avant aux économies, et il y a fort à parier que les conditions de réussite de tous ces jeunes se dégraderont encore par rapport à l'existant.

A l'inverse du scénario retenu, le SNES et la FSU portent un autre projet pour Mulhouse : nous pensons qu'il faut placer les élèves dans les meilleures conditions d'étude pour les faire réussir. Bien les accueillir signifie par conséquent de disposer d'un cadre scolaire adapté et de moyens humains importants.

Pour faire face à l'augmentation des effectifs (plus de 1 000 élèves d'ici 2021), il est nécessaire de construire un nouveau collège à Mulhouse. L'affirmation du service public d'éducation est la meilleure façon de lutter contre toutes les formes de contournement ou d'évitement de la carte scolaire et de fuite vers le privé. En donnant aux collèges une taille humaine et des moyens considérablement augmentés, nous avons toutes les chances de gagner l'intérêt des familles et des élèves, et d'en finir avec les logiques ségrégatives.

Ce projet de restructuration de la carte scolaire de Mulhouse, présenté au CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) le 6 février 2018, a été rejeté : 10 voix CONTRE (FSU, SGEN, FCPE), 5 abstentions (UNSA, PEEP, APEPA), 4 voix POUR (élus du CD). Cela n'empêchera pas le Conseil départemental et l'Education nationale de le mettre en application. Le S2 68 mobilisera ses adhérents, en réunissant les collègues des établissements concernés, pour contrer ce scénario. D'autres arbitrages sont possibles et nécessaires, d'autant plus que la carte de l'éducation prioritaire doit être redéfinie en 2019.

*Elise PETER et Marie SIMEONI*

## LYCÉE NUMÉRIQUE 4.0 : songes et mensonges



Dans un courrier daté du 18 décembre et destiné aux fédérations de parents d'élèves, M. Jean Rottner, président de la région Grand Est, se félicitait qu'en dépit de quelques « imprévus et difficultés de mise en oeuvre », le projet « lycée numérique » rencontrait un franc succès, avec « des élèves et des professeurs enthousiastes » ainsi qu'une foule de proviseurs du Grand Est.

Une nouvelle fois, la réalité dément ce tableau idyllique. Dans de nombreux établissements, les collègues concernés, en association avec les parents d'élèves, font part de leurs critiques, et présentent des motions dénonçant les graves dysfonctionnements du dispositif, que nous avons souvent évoqués sur notre site et dans notre bulletin. Plusieurs lycées refusent d'y entrer.

Alors M. Rottner met en cause les enseignants : « Côté enseignant, -écrit-il- le manuel numérique sous-entend une remise en question des méthodes qui (sic), jusque-là, ils appliquaient, ce qui, d'après les Proviseurs, a pu perturber certain (resic) d'entre eux tout en reconnaissant que le manuel numérique procurait un confort et une souplesse certaine sur le plan pédagogique. Les classes sont également plus calmes et chaque élève peut progresser à son rythme... »

Ne voilà-t-il pas une bien belle fiction ? Il y a bien longtemps que l'informatique sert d'outil dans les collèges et lycées (quand l'équipement le permet), mais il n'est pas, heureusement, l'alpha et l'oméga de toute pédagogie. De toutes façons, la liberté pédagogique des professeurs leur laisse le choix des supports pédagogiques.

Lors de toutes les réunions d'instances, nous interpellons Mme la rectrice sur ce sujet. A l'occasion du dernier Comité Académique de l'Education Nationale, nous avons rappelé que le Rectorat avait affirmé qu'un bilan serait fait, et que s'il n'était pas satisfaisant, l'expérimentation pourrait s'arrêter. Selon nous, c'est le cas, il faudra donc instaurer le moratoire que nous demandons. Mme la Rectrice a aussi indiqué qu'aucun lycée en Alsace ne s'engagerait dans le dispositif sans un vote du Conseil d'Administration, et que des comités de pilotage en établissement, et au niveau académique, incluant les syndicats et parents d'élèves, seront mis en place. On ne voit rien venir.... Un syndicat au départ favorable au « lycée 4.0 » commence à exprimer de sérieux doutes. Eh oui, les faits sont têtus. A ce propos la lecture de la motion des enseignants du lycée Diderot (Haute-Marne) est éclairante (<https://strasbourg.snes.edu/Argumentaire-Lycee-numerique.html>).

Une fois encore, la communauté éducative doit subir les dégâts d'un dispositif imposé par la région avec l'accord des rectorats. Nous continuerons à dénoncer cet état de fait, en lien avec les collègues sur le terrain, à exiger un bilan sincère, ainsi qu'un moratoire.

Jean-Louis HAMM

snes  
fsu